



Pomy, le 23 mai 2016

MUNICIPALITÉ  
de  
POMY

## Préavis municipal 2016 - 07

### Demande de crédit de Frs 5'000.- pour l'acquisition de 5 parts sociales de la société coopérative de l'Abattoir régional d'Orbe

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Exploité jusqu'ici par la famille Pilloud, l'abattoir d'Orbe offre depuis de très nombreuses années des prestations et services de qualité dans notre région. Il est à ce jour le troisième en importance du canton.

L'exploitant ayant fait part de l'intention de cesser son activité, un groupe de travail, a été créé il y a quelques années afin d'étudier les conditions de reprise de cet abattoir sous la forme d'une société coopérative.

Le projet étant aujourd'hui mûr, la promesse de vente signée et le financement validé, il est temps de trouver des coopérateurs afin d'assurer un avenir à cet abattoir de proximité.

Le maintien d'une telle structure dans notre région est essentiel afin de garantir des possibilités d'abattage régionales et de pouvoir ainsi assurer la transformation des spécialités vaudoises et locales. En plus de conserver des emplois et un savoir-faire, ce maillon de la chaîne de transformation permet d'avoir une influence directe sur des éléments essentiels tels que la traçabilité et la transparence des produits.

Le coût total de l'opération se monte à Frs 1'600'000.-. Dont Frs 460'000.- financé par les coopérateurs, le solde sera financé par l'emprunt.

En conclusion la municipalité propose au Conseil Général de Pomy d'accepter cette participation de Frs 5'000.- dans la coopérative de l'Abattoir régional d'Orbe. Cette somme sera financée par budget ordinaire mais apparaîtra au bilan de la commune.

## Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal n° 2016-07  
Entendu le rapport de la commission de gestion et finances  
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil

## Décide

- D'autoriser la Municipalité d'acheter 5 parts sociales de la société coopérative de l'Abattoir régional d'Orbe pour un montant de Frs 5'000.-.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2016